

## SOLIDARITÉS

### PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 7 avril 2016 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2014 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale**

NOR : AFSA1630270A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 451-1 et R. 451-1 ;

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L. 335-6 ;

Vu le décret du 24 décembre 2015 renouvelant les commissions professionnelles consultatives relevant du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, du ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social et du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 8 septembre 2014 modifié portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 8 septembre 2014 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale est modifié comme suit :

Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des organisations syndicales représentatives des salariés », les termes : « Mme SPIQUE (Sylviane), M. GUILLOT (Xavier), Mme LOUSSOUARN-PERON (Joëlle), Mme JOFFRE (Christine), Mme PEYRE-SARCOS (Martine), Mme PRIETO (Dominique) » sont remplacés respectivement par les termes : « Mme DELZONGLE (Nathalie), Mme DEPAY (Delphine), Mme SOVRANO (Christine), Mme PIN (Estelle), Mme AUVRAY (Imane), Mme PICARD (Annick) ».

#### Article 2

Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des pouvoirs publics », les termes : « GANS (Raphaël) » sont remplacés par les termes : « LEMERLE (Arnaud) ».

#### Article 3

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 avril 2016.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la cohésion sociale,*  
J.-P. VINQUANT